



**CHAMPIONNAT DE  
FRANCE  
DE DRIFT**

**REGLEMENT MEDIA 2018**

# INTRODUCTION

Ce document fixe l'ensemble des règles qui régissent l'activité des médias accrédités à l'occasion des événements du Championnat de France de Drift 2018 (CFD). Avant toute demande d'accréditation, le demandeur doit lire ce règlement et en accepter le contenu. Drift Events se réserve le droit de modifier à tout moment ce document, sans préavis et avec application immédiate.

## DEMANDE DU PASS MEDIA

Pour chaque manche du CFD, toute personne souhaitant obtenir une accréditation média pour l'évènement à venir doit remplir entièrement le formulaire de demande d'accréditation correspondant à la manche en question.

Ce formulaire sera mis en ligne dans la section PRESSE du site internet du CFD (<http://www.drift-cfd.com/presse-zone>) dans les semaines précédant l'évènement.

Pour être prise en compte, toute demande d'accréditation doit impérativement parvenir à Drift Events au plus tard huit jours avant l'évènement.

Une fois la date butoir passée, toutes les personnes ayant fait une demande recevront la liste de tous les agréments et refus de pass média pour l'évènement. Cette liste sera envoyée au demandeur via l'adresse mail indiquée sur le formulaire de demande d'accréditation.

L'obtention d'un pass média donne droit à l'accès gratuit au site durant toute la durée de l'évènement. Les pass sont à récupérer au bureau «Welcome» du site.

L'obtention d'une ou plusieurs accréditation(s) à l'occasion d'évènements passés ne constitue pas une garantie pour la délivrance d'une nouvelle accréditation.

# RESPONSABILITE CIVILE

La délivrance d'un pass média, pour n'importe quelle manche du CFD, est subordonnée à l'existence d'une assurance Responsabilité Civile au nom du demandeur, couvrant les risques subis ou causés à l'occasion des évènements concernés. Une attestation d'assurance valable pour la durée de l'accréditation sollicitée devra être jointe à la demande d'accréditation.

La couverture des dégâts occasionnés au matériel du demandeur est optionnelle mais fortement conseillée. Drifts Events ne peut être tenu pour responsable des dégâts occasionnés au matériel d'une personne accréditée si la responsabilité de ladite personne ou d'un tiers n'appartenant pas au staff de Drifts Events est avérée.

## AGE MINIMUM

Afin d'obtenir un pass média pour n'importe quel évènement du CFD, la personne demandant une accréditation doit être âgée au minimum de 18 ans au premier jour de l'évènement pour lequel il aura fait sa demande.

## BRIEFING MEDIA

La présence systématique des personnes accréditées aux briefings média est impérative pour toutes les journées de l'évènement considéré pendant lesquelles lesdites personnes souhaitent exercer leur activité. Les personnes accréditées doivent assister à l'intégralité de chaque briefing. Une feuille de présence émargée par les personnes accréditées sera systématiquement établie à l'occasion des briefings média.

Les horaires des briefings seront communiqués à tous les médias accrédités pour l'évènement dans les jours précédents celui-ci, par le biais de l'adresse email fournie lors de la demande d'accréditation.

L'absence totale ou partielle au briefing ainsi que l'absence de signature sur la feuille de présence constituent des motifs de retrait de l'agrément pour la journée concernée.

# TENUE DE SECURITE

Tout média ayant reçu une accréditation pour un évènement se doit de porter un gilet de haute visibilité BLEU ou VERT à tout moment sur le circuit. Toute personne ne disposant pas de cet équipement ou disposant d'un gilet d'une autre couleur se verra refuser le droit d'entrée sur piste.

# ZONES AUTORISEES

L'accréditation média est strictement personnelle et ne peut être cédée à une autre personne. Cette accréditation donne accès aux seules zones de sécurité définies par Drift Events, indiquées lors des briefings média et matérialisées sur site.

Toute personne accréditée ne respectant pas ces zones se verra contrainte de quitter la piste et l'accès à ladite piste lui sera refusé pour la journée.

# TRAVERSEE DE PISTE

Par principe et en raison du danger potentiel pour l'ensemble des acteurs de l'évènement, les personnes accréditées média ne sont pas autorisées à traverser la piste durant l'évènement.

En cas d'infraction à cette règle, l'accréditation sera retirée à la personne concernée pour toute la durée de l'évènement considéré. Toute demande d'accréditation pour les évènements futurs sera reconsidérée en tant que de besoin.

Par exception à la règle édictée supra, les personnes accréditées pourront traverser la piste lors d'une pause, à la fin d'une session ou si la piste est fermée. Cependant, toute traversée de piste reste soumise à l'autorisation expresse d'un commissaire de course ou d'un membre du staff qui fixera les modalités pratiques de cette traversée (procédure et itinéraire notamment).

# STAFF & COMMISSAIRES

Quelles que soient les directives énoncées lors du briefing média, les injonctions des commissaires de course et des membres du staff sont d'application impérative et devront être respectées à la lettre.

Le staff et les commissaires ont, dans l'intérêt de la sécurité, le droit de modifier voire d'annuler toute décision prise et communiquée aux médias lors des différents briefings.

## PRISE DE DECISION

La dangerosité inhérente au sport automobile impose la plus extrême vigilance de la part de tous les acteurs présents sur le circuit et ses abords. Au-delà de l'application des règles fixées, tous les médias accrédités se doivent de faire preuve de bon sens, de ne pas prendre de décisions sans avoir en permanence le souci de leur sécurité et de celle des autres intervenants.

Le travail sur et autour du circuit impose une attention de tous les instants et le respect de précautions simples comme par exemple, ne jamais tourner le dos à un véhicule en marche.

La diffusion en live via internet des épreuves du CFD constitue une réalité que tous les acteurs de ces compétitions doivent prendre en compte, y compris en ce qui concerne l'usage des images pour établir les responsabilités des uns et des autres en cas d'accident. Gravitant au plus près de l'évènement, les médias sont concernés au même titre que tous les autres intervenants. Tout comportement inapproprié voire dangereux sera filmé et la responsabilité de son auteur pourra être recherchée au travers de ce moyen de preuve.

## USAGE DE DRONE

Tout usage de drone doit se faire dans le respect de la loi n°2016-1428 du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/10/24/DEVX1614320L/jo/texte>).

# CAMERAS EMBARQUEES

L'usage de caméras dites sportives ou caméras embarquées (GoPro etc.) est autorisé durant les évènements du CFD. Le média utilisant ce type de caméra est responsable de la fixation sur le véhicule et du démontage.

Le lancement et l'arrêt de l'enregistrement doivent se faire impérativement avant que la voiture ne se présente aux abords de la start line (zone à l'intérieur de laquelle les quatre prochains concurrents prêts à s'élancer sont sous les ordres du starter).

A aucun moment, un média n'est autorisé à perturber le bon déroulement de l'évènement ou à mettre lui-même ou tout autre personne en danger dans le but de fixer, démonter, lancer ou arrêter une caméra. En cas de violation de cette règle, il sera contraint de quitter la piste et son accréditation sera suspendue pour l'évènement.

# FILIGRANE ET TRANSMISSION DES IMAGES

Tout média accrédité pour un évènement du CFD, doit apposer, en plus de leur signature, un filigrane sur ses photos avec le logo officiel de l'évènement.

Aucune modification ne doit être apportée au logo officiel fourni par Drift Events. Dans le cas contraire et en l'absence de corrections conformes aux demandes de Drifts Events, l'accréditation du média concerné pourra être reconsidérée pour les évènements à venir.

Les formats de la signature du média accrédité et du filigrane devront être aussi réduits que possible. Le principe est de donner la priorité à l'image elle-même et non à la signature ou au filigrane. Diffusant ces photos sur sa page Facebook, sur son site internet et sur ses autres supports de communication, Drift Events se réserve le droit de rejeter les photos comportant un filigrane trop grand ou trop marqué par rapport au point principal de la focale de la photo.

Ci-dessous est présenté un exemple du filigrane CFD que nous considérons comme acceptable en termes de taille et positionnement.



Les médias accrédités doivent être en mesure de fournir une sélection d'images de qualité (environ 30 photos) après chaque évènement, de préférence via WeTransfer ou Dropbox, à l'adresse [sebastien.leroy@drift-events.fr](mailto:sebastien.leroy@drift-events.fr).

La transmission d'un nombre plus important de photos est possible via le partage d'un album flickr.

Les droits photos et copyrights reviennent entièrement à leurs auteurs. Cependant, les médias accrédités accordent à Drifts Events le droit d'utiliser et de modifier leurs photos pour sa propre communication via tous les supports, matériels ou immatériels.

Les règles édictées dans le présent document pour les clichés photographiques s'appliquent pour les supports vidéo (le filigrane doit quant à lui apparaître et être bien visible au moins une fois dans la vidéo).

# EXCEPTIONS

Intégrée à Drift Events, l'équipe média de cette société fait entièrement partie du staff intervenant sur les évènements du CFD. A ce titre les personnels de cette équipe bénéficient d'un régime dérogatoire concernant les règles imposées aux autres médias accrédités.

Ces dérogations portent entre autres et de manière non limitative sur :

- L'obligation d'assister à tous les briefings média
- L'obligation de se tenir dans les zones sécurité média
- L'interdiction de traverser la piste sans l'accord d'un membre du staff ou commissaire de course.

# CONTACTS

Dans un souci de coopération et de dialogue constructif, et afin d'optimiser les conditions de sécurité et de travail des médias, les candidats à l'accréditation média CFD sont invités à adresser leurs remarques éventuelles à Drift Events (Sébastien Leroy par email à l'adresse [sebastien.leroy@drift-events.fr](mailto:sebastien.leroy@drift-events.fr).)

# PROPRIETE DU DOCUMENT

Le présent document est la propriété de Drift Events. En tant que tel, son usage et sa reproduction ne peuvent intervenir qu'avec l'accord express de Drift Events. Pour demander l'autorisation, veuillez contacter Sébastien Leroy (cf. adresse mail ci-dessus)

Les noms de certaines sociétés trouvés dans ce document, tels que GoPro, ne sont en aucun cas liés, affiliés ou détenus par Drift Events. Les copyrights, marques commerciales et tous les autres droits légaux relatifs à ces marques et noms demeurent uniquement auprès des sociétés concernées et leur utilisation dans ce document n'est faite qu'à titre d'exemple uniquement.